



Remplacement clôture mitoyenne

Par **CAVALIERI PHILIPPE**, le **23/01/2018** à **09:35**

Bonjour

Je suis propriétaire de ma maison individuelle et souhaite ,avec l'accord écrit de mon voisin également propriétaire ,remplacer l'actuelle clôture grillagée mitoyenne par un mur qui sera sur ma propriété c'est à dire non mitoyen.

Mon voisin propriétaire avec qui j'ai toujours eu de bonnes relations de voisinage est parti en maison de retraite et a loué à sa nièce sa maison.

J'ai besoin de reculer ,de 80 cm environ ,sur son terrain l'actuelle clôture durant les travaux car cette locataire possède un chien qui pourrait se blesser sur les ferrillages .J'ai absolument besoin pour la pose des parpaings de passer et surtout de nettoyer et remettre les terres en places à la fin du chantier.

Quelles sont mes obligations à l'égard de cette locataire avec laquelle je n'ai pas de contact "aimable" ou social.

Merci.Cordialement.